

# Droit au logement : un nouveau plan départemental

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées de Vaucluse n° 3 (PDALHPD) démarrera en 2018.

Publié le 05 décembre 2017

Ce document de planification réglementaire a été instauré par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

***"Parce que l'accès au logement constitue un facteur d'insertion sociale incontournable, ce nouveau Plan départemental pour le logement et l'Hébergement des personnes défavorisées en Vaucluse doit trouver une place toute particulière parmi les outils de planification dont nous disposons sur notre territoire, mais également au service des acteurs institutionnels et associatifs qui se mobilisent pour le logement des personnes en difficulté."***

**Maurice CHABERT**

Président du Conseil  
départemental de Vaucluse

Le PDALHPD de Vaucluse est lié à l'approche sociale du Département en matière d'habitat qui se traduit par une politique départementale d'insertion sociale par le logement et de soutien aux personnes en difficulté. Il porte sur le traitement des difficultés des ménages en situation de fragilité liée au logement. Il définit en particulier des mesures favorisant l'accès et le maintien dans le logement. Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement ont en effet un impact sur les ménages en situation de fragilité sociale et économique et représentent un frein à leur insertion sociale.

**En savoir plus**



**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09